

ô-phiguratif

Journal des étudiants de philosophie

éditorial

VOULEZ - VOUS UN JOURNAL????

OUI. Alors c'est votre affaire. Elle vous concerne parce que nous avons GRANDEMENT BESOIN de votre participation, de vos idées. Définissons d'abord les buts de ce journal... Pourquoi nous faut-il un journal? Le journal, premièrement, se veut un organe d'information. Divulguer toutes les informations qui concernent le département de philosophie. Il se veut aussi le lien entre les membres de l'association et vous les étudiants. Bref, qu'est-ce que vous informer si ce n'est de vous tenir au courant des choses qui se passent dans votre département. Secondo, le journal se veut un recueil de textes; textes écrits par vous naturellement. Une remarque ici en passant: le comité qui s'occupe de la rédaction du journal peut écrire des articles mais n'attendez pas qu'il les écrivent tous, c'est à vous de le faire...

De quoi sont faits les articles? Au point de vue du contenu des articles il n'y aura pas de sujets déterminés à l'avance; c'est en ce sens qu'il diffère de la revue Phi-Zéro. Chaque étudiant écrit ce qu'il veut, ce qu'il pense, ce qui lui passe par la tête et comme bon vous semble. Ex: critique positive ou négative d'un film, d'un livre, d'un professeur et de sa pédagogie, de la philo en général, du conflit à propos des frais de scolarité, des soi disant "nouveaux philosophes", bref de tout....

Quand le journal paraîtra-t-il? Avant de vous dire quand, je tiens à vous dire qu'il n'y aura aucune censure, le journal se veut libre. Alors, le journal paraîtra quand il y aura suffisamment d'articles. La seule censure qu'il pourrait y avoir c'est le manque d'articles, ce qui retarderait (à l'infini) l'impression du journal.

Alors j'espère que cela vous enchante et ne cherchez pas d'excuses en disant que vous n'avez pas le temps d'écrire; il y a toujours un petit 15 minutes où vous pourrez gribouiller quelque chose...

ROBERT DUPUIS

Les frais de scolarité:

Depuis quelque temps, les étudiants ont reçu des avis de la part de l'administration de l'U de M, les incitant à payer leur frais de scolarité avant le 25 octobre. A ceux qui ne pouvaient payer avant cette date, l'université offrait une alternative: l'endettement (i.e. contracter un prêt à la BCN ou à la caisse POP à un taux d'intérêt de 11.5%) ou la désinscription. Face à ces mesures, les étudiants ont décidé de s'organiser. Ainsi, plusieurs départements décident en assemblée générale de boycotter les frais de scolarité. Des journées d'études, des débats-midi ou simplement une visite d'information pendant les cours se sont tenus dans certains départements; des pétitions et des tracs circulent, des manifestations sont organisées et des lignes de piquetage sont dressées devant le pavillon de l'administration. Bref, la riposte s'organise progressivement dans le feu de l'action. Plusieurs étudiants sont même prêts à débrayer pour s'opposer aux mesures de désinscription.

L'université devant l'ampleur que prend notre lutte a décidé d'attaquer subtilement dans le but de diviser les étudiants. En effet, vendredi le 21 octobre, l'université affiche publiquement un avis concernant les programmes d'assistance financière offerts par l'université. Seulement quatre jours avant le 25 octobre, sans compter que les 22 et 23 octobre n'étaient pas des jours ouvrables, l'université rappelle aux étudiants, qui n'ont pas encore acquitté leurs frais de scolarité et qui ne sont pas en mesure de le faire, qu'ils peuvent contracter un prêt à la BCN ou à la caisse POP à un taux d'intérêt de 11.5%, prêt que l'université s'engage à garantir. De plus, pour les étudiants qui sont éligibles au régime des prêts et bourses et n'ayant pas encore reçu leurs prêts, l'université les invite à contracter un prêt aux endroits mentionnés plus haut et celle-ci s'engage à assumer les intérêts de ces prêts jusqu'au remboursement du capital ou à plus tard jusqu'au 31 décembre 77 en précisant bien que ceci est une mesure exceptionnelle ne s'appliquant qu'au premier trimestre. Finalement, concernant les étudiants qui ne recevront pas de prêts du ministère de l'éducation, l'université les invite à se présenter aux services aux étudiants (S.A.E.) pour obtenir un prêt de dépannage sans intérêt.

Toutes ces miettes que nous propose l'université sont comme des verres d'eau versés sur le feu afin de pouvoir l'éteindre. Tout cela n'est qu'une tentative pour récupérer notre lutte juste. D'abord, l'université ne définit pas les modalités d'un emprunt aux S.A.E. Quels seront, par exemple, les critères permettant l'éligibilité à ces prêts? Quels seront les conditions de remboursement et à partir de quel moment l'université exigera le rembour-

sement du prêt? Quel serait, par exemple, l'avantage pour un étudiant "X" de faire un emprunt de \$275.00 aux S.A.E. dans le but de pouvoir se conformer à la date d'échéance fixée au 25 octobre alors qu'il devrait par la suite rembourser cet emprunt avant le 31 décembre 77? Ne reste-t-il pas alors de rencontrer le même problème mais cette fois-ci encore plus seul et plus démuné devant l'administration de l'université? Un étudiant qui ne peut pas payer le 25 octobre pourra-t-il payer le 31 décembre 77, etc...?

Nous ne voulons pas d'une autre date limite. Non, ce que les étudiants exigent, c'est de pouvoir payer quand ils peuvent le faire. Beaucoup d'étudiants attendent la fin de leur travail d'été pour payer leurs frais de scolarité. Quant à l'abus de certains, eh bien au département de Philo, en date du 1 octobre 77, quatre étudiants seulement sont plus d'une session en retard dans le paiement de leurs frais de scolarité. Donc, n'invoquons pas cette raison mais plutôt autre chose.

L'éducation est un droit fondamental, démocratique - ce qui signifie que tous ceux qui désirent poursuivre leurs études post-secondaires devraient pouvoir le faire - Or, l'on voit bien que ce droit a toujours été nié dans les faits. Il n'est donc pas surprenant que seulement 15% des étudiants à l'université soient issus de la classe ouvrière (1) alors que cette dernière regroupe 60% de la population. Deux facteurs semblent expliquer cette mince représentativité du milieu ouvrier à l'université: c'est la sélection idéologique (académique) qui "joue" depuis la pré-maternelle ainsi que la sélection économique qui empêche carrément un certain nombre d'étudiants de parvenir à l'université. Il faut voir que les mesures prises par l'administration concernant le paiement des frais de scolarité réduisent encore plus l'accessibilité aux études universitaires puisqu'un certain nombre d'étudiants ayant déjà pénétré le milieu universitaire devront emprunter avec intérêt ce qui signifie s'endetter ou concéder dès le mois de novembre une partie de leur prêt étudiant pour leurs frais de scolarité. Alors que cet argent serait à ce temps plus nécessaire pour manger, se loger et qui, peut-être, simplement pour rembourser certains emprunts antérieurs ou encore emprunter sans intérêt aux S.A.E. tout en sachant très bien que le problème de payer n'est que reporter de quelques semaines ou de quelques mois ou tout simplement "consentir" à être désinscrit. Ces mesures attaquent directement notre droit à l'éducation dans une période de crise économique où le taux de chômage étudiant pour l(été 77 a atteint un chiffre record de 20%, où les prix des cafétérias sur le campus ont augmenté de 14% depuis le 1 juin 77, où le coût des appartements et des chambres s'élève constamment, où l'indexation des prêts et bourses n'a pas été faite depuis 1974, où le taux d'inflation grimpe jusqu'à 8%... Comment peut-on accepter que des étudiants voulant éviter "à tout prix" d'être désinscrit, en utilisant le programme d'assistance financiè-

re,doivent s'empêtrer davantage dans une situation financière parfois fort précaire? NOUS REVENDIQUONS LE DROIT DE PAYER QUAND ON PEUT. Et ce n'est pas à l université de décider de la répartition de NOTRE budget.

Nous ^{ne} devons pas nous laisser endormir par ces quelques miettes. Il faut continuer à lutter pour obtenir ce que l'on demande,c'est-à-dire de pouvoir payer quand on peut. Il faut entrevoir que l'université n'entendra pas nous offrir son assistance financière pour les prochains trimestres et que probablement nous devons payer nos frais de scolarité avant le début de chaque trimestre. Ce qui empêchera la riposte étudiante de s'organiser. Mais la situation financière des étudiants aura-t-elle changé pour les prochains trimestres? Non,l'université essaie de diviser les étudiants.

Renforçons notre solidarité pour continuer cette lutte qui doit nous servir de tremplin pour l'obtention de la gratuité scolaire.

LOUISE MAILLOUX (733-8418)
Comité de lutte sur les frais
de scolarité en philosophie.

(1) Ici,est considéré comme appartenant au milieu ouvrier,les étudiants dont le ou les parents travaillent comme: métiers,manoeuvres,journaliers,travailleurs non-spécialisés.

NE VOUS

DECOURAGEZ PAS...



Ah...que le fardeau est lourd à porter quand on est apprenti-philosophe. Certes quelle noble entreprise qu'est celle d'étudier la philosophie en cette très respectable université, mais le devoir est là: les travaux. Chaque professeur demande votre participation, laquelle il évalue et c'est normal m'a-t-on dit.

Certains apprentis prennent le taureau par la queue, d'autres par les cornes. Soyez des vainqueurs et profitez de tout ce qui est à votre disposition pour accomplir votre honorable tâche. Il y a, par exemple, ceux qui sont toujours là: les amis. Puis, celle qui est là-bas: la bibliothèque. Et bien entendu ceux qui se dévouent à en perdre haleine: les professeurs. Tous peuvent vous secourir...

Mais il y a autre chose qui ne peut rester solitaire ainsi qu'à l'ombre: LE CENTRE DE DOCUMENTATION. Au département de philosophie, celui que l'on appelle en français le "Stone Castle", 4ième étage, local 423, se trouve ce mystérieux centre de documentation.

On y trouve des livres, des dictionnaires, des revues de philosophie et les "phi-zéro" parus précédemment dans lesquels vous trouvez des "articles maison" faits par des professeurs et des étudiants. Il y a aussi entassés, écrasés, étouffés sur les tablettes les mémoires et les thèses de vos prédécesseurs; travaux de génie qui se meurent d'être consultés par vous. Vous trouvez également une copie de chaque texte que vos professeurs demandent de vous procurer au secrétariat. Pour vous éviter de les acheter vous pouvez les consulter sur place.

Vous cherchez des livres que vous désirez acheter ou vendre? Au centre de documentation vous pouvez déposer vos livres à vendre avec votre nom, numéro de téléphone et le prix (votre prix) de chaque livre. Quand l'étudiant acheteur aura trouvé ce qu'il cherchait parmi vos livres à vendre, on communiquera avec vous pour vous payer le livre vendu.

Ne vous laissez pas décourager et pensez à nous, nous sommes là pour vous. Venez voir ce que nous avons à votre disposition ou téléphonez-nous au 343-6485 du lundi au vendredi de 9:00H à 17:00H.

Alors apprenti-philosophe, ouvre les yeux, dépose ton arme et vois le présent qui t'appartient...

CLAIRE FORTIN-KUSTER
739-9810

COMITE PEDAGOGIQUE CONJOINT

- En janvier 1976, a été formé, en même temps que l'association des étudiants de Philosophie, un comité bipartite (étudiants-professeurs), c'est le COMITE PEDAGOGIQUE CONJOINT. Ce comité a pour fonction d'étudier les problèmes pédagogiques et d'envisager des solutions à ceux-ci.

- Durant les deux années précédentes, le comité s'est surtout penché sur le remaniement des secteurs; et il a réussi à faire abolir les cours obligatoires. Le retrait des cours obligatoires sera effectif en septembre 1978.

Voici les tâches du comité pédagogique conjoint, pour cette année:

1) Voir à ce qu'un remaniement des programmes de cours se fasse, afin qu'il n'y ait pas plusieurs cours sur le même sujet (répétition); s'il y a plusieurs cours sur le même sujet, voir à ce qu'il se complètent et voir à combler les manques sur certaines problématiques, auteurs ou autre.

2) Voir à ce qu'une politique d'engagement des professeurs soit instauré, afin de ne pas laisser au seul jugement du directeur du département le choix des professeurs et par le fait même le choix des cours qui nous sera servi.

3) Et voir aussi à ce que toutes les photocopies, dont nous avons besoin pour nos cours, soient gratuites. L'année passée nous avons réussi à les faire baisser de moitié, mais nous croyons que notre outil de travail devrait nous être fourni gratuitement.

Voilà les nouvelles priorités qu'accorde le comité pédagogique conjoint. Si vous désirez plus d'information vous n'avez qu'à communiquer avec moi.

Je vous rappelle que vous êtes toujours les bienvenus aux réunions du comité pédagogique conjoint.

MURIEL BUISSON

381-6480

S.O.S. PHILOSOPHES...(1)

O, les affaires poétiques

Supporte tout
 le papier blanc.
Entre les lignes,
En italiques...
Le lecteur
 aguerri
 est content.

On peut
rabâcher du blabla.
Dans sa coquille
se renfermer.
Décrire ceci.
Taire cela.

Jouer
 au jeu des bouts rimés.
On peut encore, si l'on veut,
extravaguer, faire l'idiot.
Que le critique
en reste bleu,
trop épaté
 pour souffler mot.

Certains
assument cette fonction...

Mais comment
 garder ma rigueur?
Sans frapper
m'ouvrir vos maisons.
Sans tricher
entrer dans vos coeurs.

(1) Poème de ROBERT ROJDESTVENSKI,
poète soviétique. Le titre ne
vient pas de lui.

CAFE ETUDIANT

A plusieurs reprises, lors des années antérieures, les étudiants et les professeurs ont souligné le manque de vie au sein du département de philosophie.

Certaines propositions ont été mises de l'avant pour remédier à cette situation.

L'une d'entre elles cependant semble impossible à réaliser; il s'agit de la création d'un " CAFE ETUDIANT ". Elle semble impossible car aucun lieu décent ne fut prévu à cet effet lors de la construction de l'université

Ne pouvant pas reconstruire (immédiatement) l'université, l'exécutif de l'association a étudié certains moyens de contourner ce problème.

Nous avons tenté de mettre à l'ordre du jour, des deux dernières assemblées départementales, nos diverses solutions. Malheureusement, le président, M. AUDET (1), a refusé d'inscrire le point (soit le café étudiant) à l'ordre du jour.

Nous reviendrons à la charge jeudi le 27 octobre, cette question ne pouvant pas être remise au calendrier grec.

Ceci dit, cette demande des étudiants est la base de création d'une vie estudiantine minimale: un département ne se réduisant pas à un syllabus...(2)

(1) M. AUDET peut justifier, s'il le désire, son refus dans les pages d'un prochain numéro de ce journal.

(2) Nous aimerions avoir vos commentaires et vos suggestions concernant la mise en place d'un café étudiant.

FRANCOIS DESJARDINS

524-9682

SOCIETE DE PHILOSOPHIE DE MONTREAL:

Les conférences de cette société ont lieu tous les
Mardi, à 8:00H, salle E-310 de l'université. Voici
les deux prochaines conférences:

- 1er novembre: Monsieur Daniel Van Derveken
(Université du Québec à Trois-Rivières)
LE PROBLEME DES ACTES ILLOCUTIONNAIRES PARADOXAUX

- 8 novembre: Mademoiselle Rejane Bernier
(Université de Montréal)
STRUCTURE ET VALEUR DE L'EXPLICATION EN BIOLOGIE

ASSOCIATION CANADIENNE DE PHILOSOPHIE:

M.Venant Cauchy, vice-président de l'A.C.P., nous a
fait parvenir une lettre expliquant quels sont les
buts poursuivis par cette association. Voici un ex-
trait de cette lettre:

"... De façon plus concrète, l'Association souhaite compter par-
mi ses membres tous les professeurs et tous les étudiants de
votre département. Comme vous le savez sans doute, la cotisation
comprend l'abonnement à la revue DIALOGUE et donne droit à par-
ticiper au partage (selon des critères à déterminer) des fonds
mis chaque année à la disposition de l'A.C.P. pour les frais de
voyage des congressistes..."

"... Je sollicite la participation des étudiants de votre départe-
ment au Congrès que tiendra l'association canadienne de philo-
sophie au début de juin 1978 à London (Université de Western
Ontario)... Vous pouvez être assuré que j'accueillerai avec
plaisir une participation active de votre part sous forme de
communications, ou de colloques portant sur des problèmes qui
vous touche de près (e.g. les carrières qui s'offrent à vous
après vos études, les programmes de philosophie à l'université
ou au Cegep, la question du Québec...)..."

